



REGLEMENT DU CONCOURS BD *DESSINATEURS DE DEMAIN* 2009 THEME : LE JARDIN

Créé en 2005, *Dessinateurs de demain* est le concours de bande dessinée de BD-FIL, le Festival international de bande dessinée de Lausanne. Il est destiné à promouvoir de nouveaux talents. Ouvert à toute personne âgée de plus 15 ans et n'ayant jamais publié d'album, il est doté de CHF 4'500.- (€ 3'000.- env.) de prix. Son édition 2009 est placée sur le thème du jardin. Ses lauréats seront invités à séjourner à Lausanne durant le Festival (11-13 septembre 2009). La totalité ou une sélection de projets (selon nombre de travaux reçus) fera l'objet d'une exposition. Le délai de participation est fixé au vendredi 31 juillet 2009 (date du sceau postal faisant foi).

1. CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Le concours BD « Dessinateurs de demain » de BD-FIL 2009 est ouvert à toute personne âgée de 15 ans et plus, domiciliée en Suisse ou à l'étranger et dont le travail n'a jamais été publié sous forme d'album ou de manière régulière dans un média à grand tirage. Chaque participant ne peut adresser qu'un seul projet. Les travaux collectifs ne sont pas acceptés. Le concours vise, en effet, à saluer et à encourager des auteurs complets. Les lauréats des précédentes éditions du concours, mentions spéciales exceptées, ne sont pas autorisés à participer.

2. PROJET A SOUMETTRE

Chaque projet doit présenter une histoire dessinée originale complète, sur une planche, avec ou sans texte, en étroite relation avec le thème du concours : **le jardin**. Le thème se porte comme un thème générique pouvant être évoqué librement, soit de manière directe ou indirecte.

Le projet doit impérativement être présenté sur un support souple de format A3 (29,7 x 42 cm) à la française (vertical). Les projets présentant un seul dessin ou d'un format différent à celui exigé seront automatiquement exclus du concours. Seules les planches originales seront acceptées (les sorties imprimante sont, dans le seul cas d'une création numérique, considérées comme originales). Le titre du projet doit impérativement figurer sur la planche. Le style, la forme, ainsi que les matériaux utilisés pour le projet, sont laissés au libre choix du participant. Le/la participant/e privilégiera, au mieux, l'utilisation de la langue française pour ses éventuels textes et dialogues.

Les nom, prénom, date de naissance (jour, mois, année), adresse complète, numéro de téléphone (fixe et/ou mobile) et adresse e-mail (obligatoire) du participant doivent figurer au verso du projet.

3. DELAI DE PARTICIPATION

Les participants au concours doivent faire parvenir leur projet à l'adresse de BD-FIL (BD-FIL, Concours Dessinateurs de demain, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne - Suisse) pour **le vendredi 31 juillet 2009 (date du sceau postal faisant foi)** au plus tard. Leur envoi induit l'acceptation du présent règlement. **Chaque projet doit impérativement parvenir à BD-FIL à plat, non-plié et non-roulé, dans un emballage lui assurant une protection idéale.**

4. JURY

Le jury du concours, placé sous la présidence de **Frederik Peeters** (auteur et invité d'honneur de BD-FIL 2009, Suisse) sera composé de **Anais Blondet** (auteure et lauréate du concours 2008, France) ; **Olivier Barbeau** (directeur de l'école d'arts visuels Ceruleum, Suisse) ; **Michel Rime** (journaliste et critique de bande dessinée pour le quotidien *24 heures*, Suisse) ainsi qu'un représentant de BD-FIL.

Le jury appréciera, pour chaque projet, son originalité, ses qualités graphiques (réalisation, découpage, etc), la qualité de son scénario ainsi que, par défaut, le respect des conditions du présent règlement.

5. RESULTATS ET PRIX

Le concours est doté de trois prix :

1^{er} Prix CHF 2'000.- (env. € 1'330.-) 2^e Prix CHF 1'500.- (env. € 1'000.-) 3^e Prix CHF 1'000.- (env. € 660.-)

Les trois lauréats seront avertis personnellement, par téléphone et par courriel, **le jeudi 20 août au plus tard**. Ils seront invités par le Festival (frais de déplacement, hébergement et repas compris) pour la cérémonie de remise des prix et le vernissage de l'exposition, le jeudi 10 septembre. Leur invitation se prolongera à la durée de BD-FIL 2009 (ve 11 au di 13 septembre). Leurs noms ainsi que des reproductions de leurs projets seront communiqués aux médias et affichés sur les pages Internet du site BD-FIL - www.bdfil.ch - **dès le vendredi 11 septembre 2009**. Le jury pourra, au-delà des trois prix, décerner une ou plusieurs mentions spéciales pour récompenser la valeur particulière d'un projet. Les mentions spéciales sont, sauf disposition particulière, des récompenses honorifiques.

Le jury sélectionnera, au besoin (selon quantité de travaux reçus) et au-delà des trois projets lauréats un maximum de 150 projets destinés à être présentés lors d'une exposition organisée dans le cadre de BD-FIL 2009 (voir ci-dessous). Aucune correspondance ne peut être échangée au sujet du concours et de son jury. Toute voie juridique est exclue.

6. EXPOSITION DU CONCOURS

Les trois projets lauréats seront présentés dans exposition spécialement dédiée au concours, dans le cadre du Festival. Cette exposition réunira également 150 autres projets. Leur sélection sera réalisée par le jury. Les autres travaux ne seront pas présentés ou seront, sous réserve des possibilités, présentés sous une forme compilée. La liste complète des travaux présentés dans le cadre de l'exposition figurera sur le site Internet de BD-FIL (dès le 20 août) ainsi qu'à l'entrée d'exposition.

Au vu du thème du concours BD-FIL se réserve, exceptionnellement, la possibilité de réaliser des reproductions des travaux reçus pour leur exposition à l'extérieur, dans un véritable jardin.

L'exposition pourra débuter avant le Festival et se terminer après son terme. BD-FIL se réserve la possibilité de la présenter dans d'autres cadres ou manifestations. La participation au concours n'inclut pas un accès libre au Festival ou à l'exposition.

7. PRIX DU PUBLIC

Un prix du public, soutenu par MANOR et doté de CHF 1'000.- (env. € 660.-) sera attribué par le public parmi tous les projets présentés dans le cadre de l'exposition.

8. PROPRIETE DES PROJETS/RETOUR DES PROJETS

Les projets primés demeureront propriété du Festival. Aucun droit ne pourra être perçu par les auteurs des projets pour les publications pouvant être réalisées dans la presse ou dans des réalisations ayant pour but d'assurer la promotion de BD-FIL (catalogues, livres-anniversaire, expositions hors-cadre BD-FIL, etc.). Toute autre exploitation que celles citées ci-dessus ne pourra être réalisée sans l'accord des auteurs.

Tous les projets reçus seront conservés et disponibles à BD-FIL **jusqu'au 31 décembre 2014**. Les participants souhaitant recevoir leur projet en retour sont priés de joindre à leur envoi des timbres poste pour un montant de CHF 9.- ou, pour les participants domiciliés à l'extérieur de la Suisse, un billet de 5 Euros. Leur projet leur sera retourné pour le 30 octobre 2009 au plus tard. Il est également possible de venir directement retirer les projets au bureau de BD-FIL, Place de la Cathédrale 12, Lausanne. **Dès le 15 octobre 2009, du lundi au jeudi, sur demande préalable au + 41 21 312 78 10 ou via info@bdfil.ch.**

9. REponsabilite

Le Festival recommande aux participants de réaliser, à toute fin utile, une copie de leur projet. Il décline toute responsabilité en cas de perte ou de détérioration des projets. Le meilleur soin leur sera porté aux pour leur exposition, certains dégâts peuvent néanmoins être consécutifs à cette dernière.

Pour toute information : BD-FIL, Concours BD - Dessinateurs de demain, Place de la Cathédrale 12, 1005 Lausanne (Suisse) Tél. +41 (0)21 312 78 10, info@bdfil.ch, www.bdfil.ch